



Genève en bref | Politique genevoise | Ma commune | Grand Genève | L'encre bleue | Herrmann | H | >

[Accueil](#) | [Genève](#) | Handicap: un conflit social chamboule Cerebral Genève

Abo [Séjours de loisirs à Genève](#)

Un conflit social chamboule les vacances des personnes handicapées

L'association genevoise Cerebral, qui reposait en partie sur du bénévolat, a dû réorganiser ses séjours de loisirs pour respecter la loi sur le travail. De quoi créer un précédent?



Rachad Armanios

Publié: 31.03.2025, 05h00

Mis à jour: 31.03.2025, 19h31



L'association Cerebral Genève organise des séjours pour des personnes en situation de handicap cérébral ou de polyhandicap. En photo, Ismaël Hadifi, membre du comité de Cerebral Genève, formateur Santé et Handicap à la Haute École de santé et participant aux activités.

LAURENT GUIRAUD/TAMEDIA



En bref:

- Un conflit social a éclaté suite aux plaintes de moniteurs concernant une fatigue excessive.
- Cerebral a dû se réorganiser pour en finir avec le bénévolat et respecter les normes légales.
- Le Canton a dû tripler sa subvention à l'association.
- La nouvelle organisation compromet la qualité des activités récréatives.
- Ce cas pourrait remettre en question le fonctionnement de tous les séjours de loisirs.

Les séjours de loisirs continueront-ils à fonctionner grâce au bénévolat? Pour Cerebral Genève en tout cas, qui offre vacances et loisirs à des personnes en situation de handicap, ce n'est plus possible. Car l'association, qui reposait jusqu'à l'été dernier en partie sur du bénévolat, a dû réorganiser ses activités suite à un conflit social.

Le canton a ainsi dû tripler sa subvention pour lui permettre de respecter les heures de travail maximales légales, les temps de repos et le salaire minimum genevois. Les activités avaient été suspendues en septembre 2024 en vue de cette réorganisation et ont repris en janvier. Une réorganisation qui, à l'arrivée, ne satisfait personne.

Ce tsunami pourrait avoir des conséquences sur tout le secteur des séjours de loisirs, car il repose en grande partie sur le bénévolat.

Comment en est-on arrivé là? Des responsables de groupe avaient déjà lancé des alertes par le passé, mais le point de départ du conflit social a lieu le 8 juin 2024 lors d'une journée de préparation des séjours. Parmi la cinquantaine de collaborateurs présents, certains dénoncent une fatigue importante qui fait porter des risques sur la sécurité du personnel et des participants.

Fondée en 1958 par un groupe de parents, Cerebral Genève ⁷ propose des week-ends et des semaines de loisirs à une centaine d'enfants, jeunes et adultes en situation de handicap cérébral ou de polyhandicap. Cela représente des bulles de liberté indispensables pour sortir du cadre institutionnel contraignant, dont celui de Clair-Bois, l'établissement où vit la grande majorité. Et pour les familles, c'est un répit crucial.

La plupart des séjours ont lieu dans le bâtiment avec un vaste jardin que l'association possède dans une zone bucolique d'Onex.

Ski, boîte de nuit, cinéma...

Samuel Cosendai, 20 ans, fréquente l'association depuis plus de dix ans. Il garde d'excellents souvenirs de ses séjours, faits de rencontres et d'amitiés, sans compter les activités: bateau, cinéma, théâtre, parapente, avion, luge, ski handicap, restaurants... Soirées au clair de lune, boums ou sorties en boîte de nuit sont aussi au programme.

«Quand ils reviennent, les participants sont heureux, ils ne parlent que de ça», salue Nelly Benichou-Hafner, mère d'un jeune de 16 ans. Faisant partie d'un collectif de familles créé en réaction au conflit social, elle ajoute: «Ils profitent d'activités que les institutions ne feraient pas, ni même les familles, grâce à des moniteurs jeunes et dynamiques.»

Selon l'association, les participants bénéficient en moyenne d'environ 18 jours de loisirs par an grâce à une centaine de moniteurs travaillant en moyenne quelque 25 jours par an.

Dans les locaux du Syndicat des services publics (SSP), quelques moniteurs expliquent aujourd'hui que la fatigue a été engendrée par d'importantes responsabilités et une grande charge de travail reposant sur un personnel en sous-effectif et sans diplôme.

Chaque moniteur s'occupe d'une personne dépendante, du lever au coucher. Au-delà des gestes techniques (changes, alimentation, toilette, sondes, soins), il faut une vigilance et une adaptabilité permanentes pour limiter les risques d'incident. S'ajoutent les transports, les sorties, l'animation et toute l'intendance (ménage, vaisselle, linge).

Et si un veilleur de nuit complétait l'équipe – il y en a un deuxième depuis janvier –, en cas de problème, le responsable ou un moniteur était de facto réveillé.

Passion, plaisir et esprit d'équipe ont longtemps compensé le fait de se donner corps et âme, ajoutent nos interlocuteurs. Mais, malgré des missions irrégulières, la fatigue serait devenue trop importante, également en raison d'accompagnements devenus plus complexes (comportements pouvant être auto et hétéroagressifs). Selon un moniteur, «des supervisions et formations ont été mises en place, c'est très positif, mais quand on enchaîne les journées de 8 h jusque tard dans la nuit, régulièrement après 2 h, aucune formation ne peut pallier les risques liés à la fatigue».

Salaire minimum

«Lors des week-ends ou des séjours de deux semaines, c'était un travail quasi incessant, ne respectant pas les onze heures de repos légales entre deux journées de travail et les temps de pause, et rémunéré très en dessous du salaire minimum. Quant aux locaux, ils sont totalement inadaptés», rapporte le secrétaire syndical Joël Varone.

L'exiguïté de la principale chambre des moniteurs en poussait une partie à dormir en tente et hamac dans le jardin.

Le 8 juin dernier, face aux demandes de renforts, des responsables auraient répondu qu'il appartenait à chacun de veiller à son sommeil en faisant des turbo-siestes. Le secrétaire général, Antoine Vielliard, communique au personnel, dans les jours suivants, qu'aucune autre association de loisirs pour personnes en situation de handicap n'offre un meilleur taux d'encadrement.

On comptait un moniteur pour un participant, soit dix ou douze moniteurs selon les groupes, plus un responsable, un veilleur de nuit, un cuisinier, parfois un coresponsable et même un doublement du veilleur pour les situations complexes.

Le secrétaire général ajoutait que les rémunérations étaient les plus hautes dans le domaine des séjours de loisirs.

Lui et les coprésidentes, Séverine Lalive Raemy et Mickaëlle Haution-Pra, reçoivent la «Tribune de Genève» dans la propriété d'Onex. Ils expliquent que, durant des décennies, les séjours ont exclusivement reposé sur des bénévoles, puis que Cerebral Genève s'est montrée pionnière en doublant en 2022 les forfaits journaliers à 200 francs pour s'aligner sur le salaire minimum, tout en introduisant des formations et de la supervision et en créant le poste de veilleur.

Désormais, l'association rémunère toutes les heures de présence. «C'est une honte de prétendre que nous mettions en danger les participants. Et nous insulter de nous considérer comme des esclavagistes!», s'exclame Mickaëlle Haution-Pra.

Antoine Viellard, lui, fait valoir que la majorité des responsables de groupe ont estimé que quand des situations l'exigeaient, ils se voyaient accorder du personnel supplémentaire.

Dans sa communication suivant le 8 juin, le secrétaire général soulignait que le cadre de travail était connu et que ceux qui voulaient partir pouvaient démissionner. Puis un moniteur, présent depuis près de dix ans, était licencié.

Séjours suspendus

Dans les locaux du SSP, nos interlocuteurs dénoncent de l'intimidation, ce que réfute Cerebral, dont les responsables évoquent un licenciement lié à un conflit personnel.

Mais Joël Varone dit aussi avoir fait face à un mur quand, saisi par des employés, il a voulu discuter avec Cerebral. «J'avais en face de moi un employeur prétendant que cette activité, liée à des contrats de travail, relevait davantage du bénévolat, et qu'il pouvait donc déroger à la loi fédérale sur le travail (LTr)!»

Le SSP saisit alors la Chambre des relations collectives de travail (CRCT): elle estime le 6 août dernier que Cerebral doit effectivement suivre les règles impératives de la LTr. Sollicité par Cerebral, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) donnera le même avis.

Le salaire minimum? L'association avait calculé le forfait pour une journée de huit heures, plus quatre à six heures de présence bénévole – mais les contrats de travail ne mentionnent pas de bénévolat. Les responsables plaident leur bonne foi: l'Office genevois de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales avait donné son aval et c'est en toute transparence que l'employeur, selon les usages dans les organisations de loisirs en Suisse, n'appliquait pas pleinement la LTr.

Le 6 août, la CRCT souligne aussi qu'en cas d'incident, l'association pourrait être pénalement responsable.

Une semaine plus tard, la coprésidence annonce que face à la nécessité d'une réorganisation, l'association doit, contre son gré, suspendre les séjours.

Tout en travaillant sur une nouvelle organisation, Cerebral négocie avec le syndicat un protocole d'accord. Signé le 1^{er} octobre, il règle la question du salaire minimum. Le forfait journalier passe à plus de 300 francs. Pour le financer, l'association s'engage à demander au Canton, en plus des 315'000 francs de subventions annuelles, 615 000 francs de plus en 2025. De quoi, aussi, permettre un nouveau planning respectant la LTr.

Le Département de la cohésion sociale (DCS), dirigé par Thierry Apothéloz, entre en matière.

En outre, dans le protocole, les partenaires conviennent de rediscuter du modèle d'encadrement pour 2026. Enfin, Cerebral s'engage à demander 1,34 million de francs à l'État pour payer le rétroactif depuis l'entrée en vigueur du salaire minimum à Genève.

Seulement voilà, le DCS ne fait pas de demande en ce sens dans le budget 2025 de l'État. La hache de guerre est déterrée et Cerebral fait maintenant l'objet d'une dénonciation par le SSP auprès de l'Ocirt.

Les responsables de l'association expliquent avoir strictement respecté l'accord. Selon eux, le DCS n'a pas voulu ouvrir la boîte de Pandore en créant un précédent sur des situations passées. Et d'avertir: tous les séjours de loisirs, dans le domaine du handicap ou non, devront peut-être se réorganiser, sachant que parfois, le forfait journalier ne dépasse pas 50 francs.

Quelle place pour le bénévolat?

Dans cette perspective, les financements publics devraient augmenter à la louche de 200 millions de francs par an à Genève, lance Antoine Vielliard. Mais faut-il faire exploser les coûts pour aboutir à une moins bonne offre et tuer l'essence même de ces séjours? interroge Cerebral Genève.

Car l'association ne digère pas d'avoir dû appliquer dans l'urgence les règles de la LTr, «inadaptées aux séjours de loisirs» – le SSP plaidait pour une mise en conformité progressive.

Les revendications syndicales suivies par les autorités posent des questions de société de fond, estiment les dirigeants de Cerebral. Ils demandent: existe-t-il encore, dans notre société, une place pour le bénévolat, et si oui, laquelle? Le bureau de l'association dit son incompréhension que Cerebral soit «instrumentalisée» pour régler de telles questions.

Antoine Vieliard souligne toutefois que des dérogations à la LTr sont possibles, mais qu'elles doivent être prévues dans une ordonnance fédérale, raison pour laquelle les faîtières Cerebral Suisse et Insieme Suisse ont été interpellées pour agir dans ce sens.

Qu'ont fait les faîtières? «Il n'existe à notre connaissance aucune décision définitive de l'Ocirt à ce sujet, il nous est difficile [...] de commenter de manière éclairée cette situation», répond Insieme Suisse.

Cette menace sur le bénévolat plane-t-elle désormais ailleurs qu'à Genève? Insieme Suisse n'a pas connaissance de problématiques similaires dans d'autres cantons.

Le département de Thierry Apothéloz, de son côté, est conscient que le dossier de Cerebral pourrait entraîner un changement de paradigme vertigineux.

Questionné pour savoir pourquoi il n'a pas financé le salaire minimum rétroactivement, le DCS répond que le Conseil d'État, avec les offices et partenaires concernés, devra traiter cette question dans un second temps et pour l'ensemble des acteurs concernés par l'application stricte de la LTr, afin de ne pas créer de disparités.

Soulignant «la complexité du sujet et son impact à l'échelle nationale», le DCS ne peut donner «aucun calendrier précis».

Le département se dit vivement préoccupé par la disparition potentielle des activités de loisirs, mais aussi des camps pour les personnes handicapées. «Un risque qui pourrait se concrétiser si les moyens financiers alloués par le Conseil d'État et le Grand Conseil ne devaient pas suivre l'augmentation des nouveaux besoins. Au-delà de la question de la rémunération, celle de l'augmentation des besoins d'encadrement, dans le respect du cadre légal fédéral, exige un engagement financier largement supérieur à celui consenti jusqu'à ce jour.»

La boîte de Pandore a-t-elle vraiment été ouverte? L'Ocirt, soit le gendarme du travail, ne dit pas s'il a désormais mis son nez dans les cuisines d'autres organisateurs de camps de loisirs.

Une source se montre moins alarmiste, rappelant que chaque cas est particulier et que l'Ocirt intervient principalement sur plainte. Or, en général, des solutions pragmatiques entre partenaires sociaux sont trouvées, ajoute-t-elle.

«Au détriment de l'âme de Cerebral Genève»

En janvier, Cerebral a repris ses séjours après avoir modifié leur organisation. Mais l'insatisfaction règne. Car pour respecter les 50 heures de travail maximales sur une semaine civile tout en garantissant des journées de douze heures, les séjours vont désormais du jeudi au mercredi. Selon les dirigeants de Cerebral, c'est lourd de conséquences pour tout le monde et cela a eu raison des vacances de quinze jours.

Autre difficulté: les horaires de nuit des moniteurs rendent impossibles les sorties nocturnes. «En janvier, c'était difficile, plusieurs participants sont des couche-tard, ils ont dû aller au lit contre leur gré», témoigne l'un des moniteurs réclamant pourtant le respect de la loi sur le travail.

Aucun paradoxe, selon lui: «On est passé d'une absence de considération de nos besoins et de l'application de la LTr, ce qui mettait à mal la sécurité de tout le monde, à son application stricte au détriment de l'âme de Cerebral. Pour la pérenniser, l'association devrait demander plus de subventions pour pouvoir recruter plus de personnel.»

Car «les pauses priment maintenant sur le reste, les équipes doivent organiser leur journée autour des pauses et non plus des besoins et envies des participants». Joël Varone, du SSP, ajoute: «Sur le papier, la LTr est respectée. Dans les faits, certains indiquent prendre des pauses auxquelles ils renoncent et la charge mentale a augmenté pour le personnel sur qui on fait reposer un dilemme moral.»

Un moniteur ajoute: «C'est jouer les droits des travailleurs contre ceux des personnes en situation de handicap, tout en nous rendant responsables de cette situation. Notre volonté n'est pas de soutirer de l'argent à l'association, comme ce que le bureau essaie de faire croire, mais de lui permettre d'évoluer dans l'intérêt de ses bénéficiaires au milieu d'un secteur du handicap qui, globalement, doit bricoler avec les moyens du bord.»

Un vrai revenu

«On ne peut pas nous demander d'appliquer la LTr puis nous le reprocher», réagit Cerebral Genève, déplorant qu'effectivement, son application contredit le droit aux loisirs garanti dans la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées.

L'association pourrait-elle prévoir plus de monde pour garantir pauses et activités? Et planifier deux équipes successives pour pérenniser des vacances de deux semaines? «Les personnes en situation de handicap, avec leur corps et leur intimité, ne sont pas des bâtons relais», rejette Cerebral.

Sa coprésidente Séverine Lalive Raemy estime que l'association ne peut fonctionner sans altruisme. D'ailleurs, une pétition de moniteurs souligne que leur mission «va bien au-delà d'un simple travail. [...] Un syndicat s'oppose à Cerebral Genève, créant une inquiétude parmi les familles quant à l'avenir de l'association.»

L'un des membres de la commission des moniteurs mise en place depuis le conflit social dit faire ce travail «avec joie. Ce rythme toute l'année ne serait pas tenable, mais on est là une semaine ou deux.

Améliorer nos conditions, oui, mais réclamer des rémunérations rétroactives, on le fait pour l'argent ou pour les personnes en situation de handicap?»

Pour certains moniteurs, ces missions apportent un vrai revenu complémentaire sur lequel ils comptent, relève pour sa part le syndicaliste Joël Varone.

Samuel Cosendei a très mal vécu l'interruption des camps entre septembre et janvier. Ce participant craint maintenant que les nouvelles contraintes entravent les activités.

Quant à Nelly Benichou-Hafner, mère d'un jeune de 16 ans, elle reste positive: «On se battra pour trouver des solutions.»

Le besoin d'un cadre hors contraintes

Le SSP, qui veut des améliorations dès 2026, plaide pour soumettre Cerebral Genève à la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH), à l'instar d'établissements comme Clair-Bois, ce qui impliquerait d'engager uniquement du personnel socio-éducatif qualifié en respectant les salaires de la branche.

Ce n'est pas souhaitable, répond le Département de la cohésion sociale, au diapason avec Cerebral et les familles, car les personnes en situation de handicap seraient en institution toute leur vie, dans un cadre avec de lourdes contraintes, y compris pendant leurs vacances.

NEWSLETTER

«**Dernières nouvelles**»

Vous voulez rester au top de l'info? «Tribune de Genève» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre canton, en Suisse ou dans le monde.

[Autres newsletters](#)

Inscrit

Rachad Armanios est journaliste à la rubrique genevoise depuis août 2022 et couvre en particulier la politique cantonale. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

23 commentaires

CHOISISSEZ MAINTENANT VOTRE ABONNEMENT NUMERIQUE

Accès illimité à tous les contenus (Web & App)

BESTSELLER

Basic
4 semaines

3.95 / semaine

1 compte
utilisateur

J'en profite

Basic
Annuel

La première année

129.00

~~159.00~~

Soit 2.49 / semaine

1 compte
utilisateur

J'en profite

Regular
4 semaines

5.95 / semaine

1 compte
utilisateur

sans publicité
Offrir des articles

J'en profite

Autres abonnements
Retour à la page d'accueil

